



THÉO SIEGLER,

« intransigeant défenseur de la laïcité au cœur du pays d'Alsace »¹

Thiébault dit Théo Sieglér, né le 19 juin 1923 à Keskastel (Bas-Rhin), est décédé le 26 mars 2013 à Goersdorf (Bas-Rhin).

Il a été secrétaire général de la section du Bas-Rhin du Syndicat national des instituteurs (SNI, puis SNI-PEGC²) de 1951 à 1978³, membre du Bureau national du SNI (de 1963-à 1978) et de la Commission administrative nationale de la Fédération de l'Éducation nationale [FEN] (1966-1978).

Le 31 mai 1995, Théo Sieglér avait témoigné de la vigueur de la question laïque en Alsace (et plus largement en Alsace Moselle) lors d'une séance du Centre Henri-Aigueperse. Avec cet humour caustique et cette profondeur d'engagement que ceux qui ont eu la chance de le croiser — fût-ce brièvement comme ce fut mon cas — il était remonté à ses quatre ans et demi et à la relation conflictuelle entre une *sœur* directrice d'école maternelle public (statut local !) et sa mère.



Théo Sieglér

L'Enseignement public, fév. 1978

Il avait évoqué, après la Libération, son retour *de l'Intérieur* (comme on dit dans l'Est), et son étonnement d'être catalogué, pour le mouvement départemental des instituteurs selon une étiquette confessionnelle. S'exprimant sur le sujet avec la vigueur correspondant à la force de ses convictions, il entendit les responsables de l'époque dire entre eux (*mezza voce* mais pas assez !) : « *Celui-là, il faudra le récupérer* » et, comme il le déclara lui-même, il fut « *un produit de récupération* », propulsé d'abord comme « délégué des jeunes » SNI du Bas-Rhin en février 1950, puis (à l'unanimité) au secrétariat général de la section le 4 février 1951⁴. À une époque où, en Alsace-Moselle, l'organisation majoritaire était le SGEN-CFTC (bien avant 1964 — et localement le dernier « C »

¹ Ce document est accessible en ligne sur le site du Centre Henri-Aigueperse / UNSA Éducation : <http://cha.unsa-education.com> → <http://bit.ly/1cMqw3T>.

² Syndicat national des instituteurs et professeurs d'enseignement général de collège depuis le congrès extraordinaire de juillet 1976.

³ Le dernier Bureau national du SNI-PEGC auquel il ait siégé était celui du 5 octobre 1978 au cours duquel il est intervenu sur les questions revendicatives et le dossier « libertés ». Sa démission est annoncée « pour limite d'âge » (les statuts imposant aux membres élus d'être en activité), mais il reste, avec l'accord du BN, associé au travail technique de la Commission administrative paritaire nationale des instituteurs. Son mandat à la FEN s'est arrêté au congrès de Nantes de 1978 qui a renouvelé la C.A. nationale.

⁴ Son prédécesseur, Jacques Lienhard, avait fait le choix de se consacrer à la MGEN : il avait joué un rôle essentiel lors de sa création dans le Bas-Rhin..

n'était pas là que pour la décoration), il fut de ceux qui permirent au syndicalisme laïque de progresser constamment jusqu'à devenir majoritaire.

À la Libération, c'est le Mosellan Lucien Schont qui représentait, parmi les *autonomes* la « sensibilité Alsace-Moselle » au Bureau national du Syndicat national des instituteurs (SNI). Théo Siegler prit sa suite, dans la liste que conduisait Denis Forestier⁵, à partir des élections au BN du SNI de novembre-décembre 1953 (Bureau installé en janvier 1954)⁶. Il y fut réélu sans discontinuité jusqu'en 1975⁷. En novembre 1952, il est élu suppléant à la Commission administrative nationale (CA) de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) dans le collège des sections départementales au titre de la « majorité autonome » (futur courant UID). Il est réélu dans les mêmes conditions en 1953. Sur la liste Ouliac, en mars 1970, il est également mentionné comme membre du Conseil supérieur de l'Éducation nationale. En 1971 (*référence École libératrice à préciser*), c'est lui qui, interviewé sur deux pages, explique le rôle du CEGT et du CSEN dans la revue envoyée à l'occasion des élections au CEGT.

En novembre 1954, il devient suppléant à la CA fédérale au titre du SNI et il y est réélu en 1955 au même titre. Il devient titulaire à la CA nationale de la FEN en 1956 (au titre de la délégation du SNI), il y siégea jusqu'en 1978. Dans les années cinquante, il est naturellement membre (entre autres) de la commission laïque et d'une sous-commission « Alsace-Moselle » constituée au sein de celle-ci.

En 1977, à Nancy, il avait prononcé sa dernière intervention dans un congrès du SNI. Il y avait, avec son humour décapant, mis en cause la tentative avortée de rencontre discrète entre Georges Marchais, alors secrétaire général du Parti communiste français, et M^{gr} Elchinger, évêque de Strasbourg. L'affaire ayant été éventée, la rencontre — qui aurait dû être discrète, pour ne pas dire secrète — n'eut pas lieu, mais Théo Siegler y fit référence — d'autant plus, si l'on y songe, que M^{gr} Elchinger était « son » évêque — avec une formule dont plus de trente-cinq ans après, nombre de participants se souviennent encore.

Voici les propos de Théo Siegler tels que les relate *l'École libératrice* (juillet 1977) :

« **Siegler** (Bas-Rhin) était intervenu 24 ans plus tôt [1951] pour la première fois. C'était pour parler de la situation d'Alsace et Moselle. Sa dernière intervention, à son dernier congrès, porte aussi sur les problèmes laïques. **Comment ne pas s'inquiéter des péripéties du récent pèlerinage de Georges Marchais dans le diocèse de M^{gr} Elchinger ? Nos camarades de l'Ouest⁸, comme ceux de l'Est, sont réellement fondés à demander des comptes devant ces contorsions inutiles destinées à repêcher quelques poissons rouges dans un bénitier⁹. [...]** »

Au congrès de Nantes de février 1978, son dernier congrès syndical national, André Henry, secrétaire général de la FEN, lui rendit hommage en ces termes :

⁵ Il y était présenté ainsi : Thiébaud Siegler, école de garçons, Brumath (Bas Rhin).

⁶ Il est vrai que sur la question du « statut local » les deux sections alsaciennes et celle de Moselle avaient l'habitude de travailler ensemble.

⁷ Donc successivement, avec les secrétaires généraux du SNI-Suivant : Denis Forestier, Pierre Desvalois, Jean Daubard, André Ouliac, Guy Georges, après avoir, comme « simple » secrétaire de section départementale commencé à fréquenter les conseils nationaux et congrès du Syndicat à l'époque d'Henri Aigueperse.

⁸ Il avait été question des écoles confessionnelles de Bretagne et de Vendée... et d'une intervention jugée équivoque de certain militant Unité & Action à ce propos.

⁹ C'est nous qui soulignons.

« Que soient remerciés nos amis militants qui vont quitter la C.A. nationale de la FEN, après y avoir donné le plus souvent le meilleur d'eux-mêmes. Et qu'on me permette de saluer avec un peu d'émotion et quelque fierté l'ami Théo Siegler, qui participe, avant de prendre sa retraite à la fin de l'année, à son dernier congrès de la FEN. Théo, c'est la démarche décontractée, c'est l'humour permanent, c'est le calme imperturbable... sauf en de rares circonstances, quand l'injustice ou le manquement à la loyauté heurtent sa conscience d'homme intègre.

« Théo, c'est le défenseur intransigeant de la laïcité, au cœur de ce pays d'Alsace où tant de luttes ont dû et doivent toujours être menées avec patience et intelligence pour que triomphent nos idées. »

Au cours de l'année 1978, il remet successivement ses mandats¹⁰ et, sans nul doute, c'est le secrétariat de la section du Bas-Rhin, à laquelle il avait consacré trente ans de militantisme intensif, qui aura été sa préoccupation majeure : lui succède pour de longues années d'engagements André Kopp qui continue avec la même vigueur le combat de Théo Siegler contre les étiquettes confessionnelles en l'enseignement obligatoire de l'allemand précoce (les deux sujets se sont croisés dans les années cinquante déjà).

Mais déjà Théo Siegler poursuit son engagement dans les « Œuvres complémentaires de l'École publique ». Guy Georges¹¹ m'a raconté ainsi comment, dans le cadre du CCOMCEN, il avait été sollicité, parce qu'il était une personnalité dont la hauteur d'esprit comme la droiture étaient connues, pour essayer de trouver une solution aux chevauchements en matière d'assurances¹². Cette autorité reconnue explique que Théo Siegler ait été fortement sollicité deux fois pour rejoindre le secrétariat permanent du SNI : par Denis Forestier d'abord, par Pierre Desvalois ensuite. Théo avait décliné l'offre¹³.

Le témoignage de Théo Siegler devant le Centre fédéral témoigne de sa grande vivacité d'esprit mais aussi de blessures anciennes dues, en Alsace, à la prégnance religieuse — catholique en particulier — sur l'École. Nombreuses étaient les ingérences dans les nominations d'enseignants (ou parfois pour les chasser de leur poste), nonobstant leur caractère de fonctionnaires d'État. Cela laisse pantois le lecteur d'aujourd'hui. Au nom du statut local, la simple possibilité de créer un comité départemental de la Jeunesse au Plein Air (JPA) ne put se débloquer qu'à l'arrivée du ministre Savary en 1981. Il ne cacha pas, lors de son témoignage, son bonheur d'avoir pu faire donner (on ne dira pas *baptiser*, évidemment) la rue de son cher Brumath où il vivait le nom de *Jean Macé* parce qu'il savait la valeur de ce combat symbolique.

D'une conférence de Jean-Pierre Hirsch (historien alsacien qui s'est notamment intéressé à la question scolaire locale¹⁴), nous tirons ce passage :

¹⁰ Au Bureau national du Syndicat, c'est Jean-Paul Baillon, secrétaire de la section de l'Essonne qui le remplace d'octobre 1978 à la fin du mandat, en mars 1979.

¹¹ Guy Georges et Théo Siegler ont été quelques années membres « non permanents » du Bureau national et secrétaires de section. Reprenant tous deux leurs trains respectifs à la gare de l'Est et à quelques minutes d'intervalle, ils avaient pris l'habitude de conversations soutenues lors de dîners communs en attendant l'heure du retour.

¹² Michel Gevrey a confirmé également son implication dans plusieurs dossiers délicats dans le cadre du CCOMCEN.

¹³ Témoignage reçu d'André Henry qui met en avant deux hypothèses possibles (au demeurant non exclusives l'une de l'autre) : la priorité au combat contre le statut scolaire local — le combat de sa vie — ou les raisons familiales.

¹⁴ <http://goo.gl/waCl7> (document, encore téléchargeable sur le site de la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin, signalé par Serge Astruc.

« La seule avancée entre 1932 et aujourd'hui se produit le 23 sept 1974 : à l'occasion de la réduction du temps scolaire à 26 heures, l'une des deux heures de religion devient optionnelle pour les élèves et se place en dehors des 26 heures. Et l'obligation pour les instituteurs d'enseigner la religion disparaît. L'étiquette confessionnelle des postes disparaît au mouvement de 1985. Le grignotage des associations laïques, surtout du SNI mené par Théo Ziegler (*sic*) a eu son effet. »

Avec Théo Siegler, c'est un militant exceptionnel par la durée, l'ampleur et la profondeur de son engagement syndical, humaniste et laïque qui nous quitte. On ne peut non plus évoquer sa mémoire sans y associer celle de son épouse, Marthe, dont la maladie puis le décès auront été, pour lui, une si grande et si profonde douleur. Mais, plus que par une note de tristesse, je voudrais finir par un souvenir personnel.

J'avais à la fois mesuré son rayonnement et sa finesse d'expression, nuancée dans la forme, incisive sur le fond, lorsque je l'avais rencontré à Strasbourg dans les années quatre-vingt-dix. J'y avais été invité par nos amis bas-rhinois à animer une réunion sur les retraites en général et le Code des pensions en particulier. Je n'y fus pas bref, évidemment ; mais j'avais à côté de moi un président de séance impressionnant et impassible qui me lâcha à la fin avec un sourire amical : « *C'était bien.* » Ce président, naturellement, ne pouvait être autre que Théo.

Luc BENTZ,

Secrétaire général du CHA / UNSA Éducation

Secrétaire national de l'UNSA Éducation

29 mars 2013

Éléments biographiques détaillés

Entré en 1938 à l'école normale d'instituteurs de Strasbourg, Bas-Rhin, qui recevait les élèves-maîtres protestants des trois départements de l'Académie de Strasbourg, où persiste le statut confessionnel de l'enseignement public. En octobre 1939, à la suite de l'évacuation de Strasbourg, il retrouve cette école transférée à Périgueux (Dordogne). Après la défaite de la France en 1940, comme vingt-deux normaliens de sa promotion sur trente-deux, il refuse le rapatriement en Moselle ou en Alsace germanisées et nazifiées et termine sa scolarité en Dordogne. Il est ensuite nommé instituteur en Haute-Savoie à Evian, puis à Morzine. Il participe à la Résistance et fut blessé. Revenu dans le Bas-Rhin en juillet 1945, il est nommé à l'école de garçons protestante de Brumath, dont il deviendra plus tard le directeur : il y restera durant toute sa carrière après avoir obtenu l'interconfessionnalisation¹⁵ de l'ensemble des écoles primaires de la commune. Inscrit à la Faculté des Lettres de Strasbourg, il a obtenu trois certificats de la licence d'allemand.

¹⁵ On ne comprendrait pas le sens de l'engagement syndical de Théo Siegler si l'on oubliait que les deux départements d'Alsace et la Moselle restent soumis à la législation concordataire maintenue après 1918 (au moment du vote de la loi de 1905, ces territoires formaient le Reichsland annexé par l'Empire allemand en 1871). Les postes d'institutrices ou d'instituteurs, notamment, sont étiquetés selon l'une des confessions reconnues dans le régime local (catholique ou protestant), les institutrices ou instituteurs étant censés assumer l'instruction religieuse.

Militant du SNI du Bas-Rhin (alors minoritaire face au SGEN-CFTC¹⁶), il est désigné comme délégué des jeunes en février 1950 et prend immédiatement position contre la réintroduction de l'enseignement de l'allemand à l'école primaire¹⁷. Le 7 juin 1951, il est élu au comité départemental du SNI. Dès le 4 octobre 1951, Théo Siegler est élu à l'unanimité secrétaire général de la section départementale du SNI, qui compte alors 1 200 membres. À la fin de 1953, il est élu au Bureau national du SNI, où il siège jusqu'à son départ à la retraite. En 1956, il devient membre titulaire de la commission administrative nationale de la FEN où il siège également jusqu'à son départ en retraite. Parallèlement, il assume des missions de représentation ou d'élu du SNI dans des organismes consultatifs nationaux : en novembre 1958, il est élu suppléant au Conseil d'enseignement du Premier degré et, en 1961, suppléant à la commission administrative paritaire centrale¹⁸. En 1966, il est élu au Conseil de l'enseignement général et technique et au Conseil supérieur de l'Éducation nationale.

La lutte régionale prioritaire du SNI 67 reste l'opposition au retour au programme régional d'avant-guerre qui prévoyait l'enseignement de l'allemand à partir du cours élémentaire, réclamé par le MRP et le PCF depuis 1946¹⁹. Au congrès national de 1952, Théo Siegler rappelle que l'avenir des enfants d'Alsace se situait en France. Lors du congrès national de la FEN (17-19 novembre 1952), il défend une motion semblable des deux sections alsaciennes, qui est adoptée à la quasi-unanimité par le congrès.

Malgré cette opposition, le décret Marie²⁰ du 19 décembre 1952 crée un enseignement facultatif de la langue allemande dans les deux dernières années de la scolarité obligatoire. Le refus des instituteurs oblige l'administration à recruter de jeunes auxiliaires. En même temps, Siegler appelle les adhérents du SNI à demander à profiter des circulaires rectores qui les autorisent à demander la dispense de l'enseignement de la religion.

La crise de mai 1958 crée des remous dans la section départementale : la plupart des syndiqués ne font pas grève le 30 mai 1958²¹, mais cela n'empêche pas la croissance des effectifs et des suffrages du SNI, dont le Congrès national se tient à Strasbourg en 1960 : en 1961, les élections aux commissions paritaires lui donnent pour la première fois la majorité dans le département. En 1967, le SNI emporte tous les sièges du conseil départemental, alors que les sièges féminins allaient jusque-là au SGEN²². Sa tendance, Unité Indépendance et Démocratie, était prépondérante : en 1967, la liste UID, lors des élections au Bureau national du SNI, obtient 90,86 % des voix dans le Bas-Rhin.

¹⁶ *L'autre combat de Théo Siegler, dans un rapport de forces intersyndical atypique en France, est de faire progresser le SNI par rapport au SGEN. (Pour éviter toute confusion, il faut rappeler que la CFTC ne s'est déconfessionnalisée qu'en 1964, le SGEN-CFTC devenant SGEN-CFDT). C'est en 1961 que le SNI devient majoritaire dans le Bas-Rhin.*

¹⁷ *On retrouve dans cette volonté la position d'un certain nombre d'élus conservateurs.*

¹⁸ *Selon l'appellation de l'époque : il s'agirait aujourd'hui de la commission administrative paritaire nationale.*

¹⁹ *Après la Première guerre mondiale, le Parti communiste soutenait les autonomistes alsaciens.*

²⁰ *Il s'agit du ministre André Marie (http://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9_Marie).*

²¹ *La commission administrative nationale de la FEN y avait appelé.*

²² *Le conseil départemental comptait deux institutrices élues par les institutrices et deux directeurs élus par les instituteurs. Par institutrice ou instituteur, il faut comprendre membres du corps quel que soit l'emploi (directrice ou directeur d'école par exemple).*

À partir du 21 mai 1968, Théo Siegler, en coordination quotidienne avec le SGEN, dirige le mouvement gréviste des instituteurs à Strasbourg. Dans les années 1970, le SNI reste largement majoritaire dans le Bas-Rhin (sauf chez les PEGC, dont une large fraction se rallie au Syndicat national des Collèges²³).

Théo Siegler fait voter par l'assemblée générale départementale du SNI du 5 décembre 1973 une motion demandant aux instituteurs de ne plus remplir la rubrique « religion » ou « confession » figurant sur les formulaires officiels. Ce refus devait être interprété comme la volonté de demander à l'administration de faire abstraction désormais aussi bien de l'étiquette confessionnelle des candidats que de celle attachée aux postes déclarés vacants. En 1977, la tension avec la tendance « Unité et Action » grandit, d'autant que Georges Marchais semblait disposé à faire des concessions à la hiérarchie catholique sur la question scolaire [voir plus haut, la célèbre formule sur *les poissons rouges dans le bénitier*], mais 83 % des votants se prononcent pour le rapport départemental du bureau UID.

Théo Siegler quitte ses fonctions syndicales et André Kopp lui succède au secrétariat général départemental du SNI-PEGC le 21 juin 1978. Après son départ à la retraite, à la demande de Guy Georges,²⁴ Siegler suit les problèmes des mutuelles d'assurances, membres du CCOMCEN, mais lorsque la situation devient inextricable, il renonce à une mission devenue impossible. Il préside la FGR (Fédération générale des retraités de la Fonction publique) du Bas-Rhin de 1998 à 1996. Il représente la FEN au Conseil économique et social d'Alsace jusqu'en 1990. Il fonde en 1981 le comité départemental du Bas-Rhin de la *Jeunesse au plein air* qu'il préside jusqu'en 1993²⁵.

Cet « intransigeant défenseur de la laïcité », comme le caractérisa André Henry lors de son départ de la CA de la FEN, est resté pourtant attaché à sa religion protestante, lui qui avait fait donner à la rue où il habitait à Brumath, le nom de Jean Macé²⁶.

Sources

- *L'École libératrice*, revue hebdomadaire du Syndicat national des instituteurs.
- *L'Enseignement public*, bulletin mensuel de la Fédération de l'Éducation nationale.
- *Cahiers du centre fédéral* n°15, 1996, p. 161-243 (Théo Siegler : « Le Statut particulier" d'Alsace-Lorraine »).
- Notice du Dictionnaire Maitron réalisée par Jacques Ungerer (<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article145890>).
- Échanges par téléphone ou courriel avec André Henry, Guy Georges, Michel Gevrey, Serge Astruc (secrétaire régional de l'UNSA Éducation lors de la rédaction de cette notice).

²³ Le statut des corps académiques de PEGC date de 1969. Antérieurement, les maîtres de cours complémentaire puis de collège d'enseignement général (1959) relevaient du corps des instituteurs.

²⁴ Président du CCOMCEN (Comité de coordination des Œuvres mutualistes, des coopératives des associations de l'Éducation nationale), Guy Georges a été secrétaire général du SNI-PEGC de 1976 à 1983.

²⁵ En raison du « statut local », l'Administration avait toujours refusé jusque là que ce constituât un Comité départemental de la JPA dans le Bas-Rhin.

²⁶ Jean Macé avait fondé en 1866 la Ligue de l'enseignement.